

Commission Formation et Vie Universitaire**Judi 20 mai 2021****Commission Plénière****1. Informations générales****❖ Présentation du projet « Construire une Université Aspie-Friendly » sélectionné dans le cadre d'un Programme Investissements d'Avenir (PIA) engageant des universités dans l'inclusion globale des étudiants autistes sans déficience intellectuelle**

Florent Malrieu présente ce projet inscrit dans la Stratégie nationale pour l'autisme (2018-2028) et sélectionné par le Programme Investissements d'Avenir (PIA) en 2018.

Ce projet « **Construire une Université Aspie-Friendly** » engage des universités dans l'inclusion globale des étudiants autistes sans déficience intellectuelle. L'objectif est d'améliorer leur inclusion dans l'enseignement supérieur et les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle. Il fonctionne dans un réseau d'une vingtaine d'universités et l'Université de Tours est intéressée pour collaborer à ce projet. Il y aurait notamment un réseau à tisser avec tous les acteurs concernés et une articulation à élaborer entre la Recherche, le public autiste et le projet PARM.

❖ Point sur la situation universitaire au regard de la crise sanitaire

Au 20 mai, les demi-jauges sont autorisées dans les cours. Cette situation ne présage toujours pas de ce que pourrait être la rentrée universitaire 2021 mais s'oriente d'ores et déjà vers une bonne dynamique.

❖ Désignation d'un membre élu étudiant à la commission des relations internationales

Suite à la démission d'un élu étudiant, il convient de procéder au renouvellement d'un siège vacant à la commission des relations internationales. Une seule étudiante s'est portée candidate : Océane HUET.

Cette candidature est proposée au vote par Sphinx dans un temps imparti.

Étudiante candidate : Océane HUET

*Résultat du vote : Océane Huet **25***

*Abstention **2***

*Contre **0***

Océane HUET est déclarée élue à la commission des relations internationales.

❖ Aménagements relatifs aux procédures de saisine pour la campagne sélection master 2021/2022

Des modifications de procédures de saisine sont portées à la connaissance de la commission. Il est souligné la date tardive de parution de ces aménagements pour des entrées Master 1^{ère} année quasiment tous sélectifs. Le Ministère a comme volonté de proposer à tout étudiant, qui en aura fait la demande, une place en Master à la rentrée prochaine. Les étudiants posent leur candidature sur la plateforme e-candidats. Pour être autorisé à saisir le rectorat en cas de refus à toutes ses demandes d'entrée en Master, l'étudiant devra remplir les conditions suivantes : avoir fait cinq demandes d'admission en Master en relation avec son cursus dans au moins deux mentions distinctes et au moins deux établissements différents.

L'Université reçoit les demandes de recours par le rectorat et les transmet aux composantes concernées. En cas d'admission, l'étudiant est averti de la proposition par le rectorat.

Il est précisé que ce dernier fait en sorte de ne pas représenter une candidature dans un Master où celle-ci aurait été refusée précédemment.



Il est rappelé par ailleurs que si les capacités d'accueil en Master ne sont pas atteintes, le principe de la sélection n'est pas applicable et que toute candidature doit être acceptée.

A la fin des points concernant les informations générales de l'ordre du jour, Florent Malrieu présente le rôle d'animateur lors de la « Fresque du climat » du 16 septembre 2021. Il souligne que toute personne (étudiants, personnel) peut devenir animateur sur ce projet. Un atelier sera proposé courant juin pour apprendre ce rôle. Il y a une impérieuse nécessité à avoir un grand nombre de personnes en charge de l'animation. Il est aussi précisé qu'aucun prérequis n'est nécessaire en termes de connaissances climatiques pour assumer pleinement ce rôle.

2. Vie universitaire

❖ **Modalités d'attribution du Statut Artiste de haut niveau**

Marion Amalric, Vice-Présidente en charge de la vie de campus et de la culture présente les nouvelles modalités d'attribution du statut d'étudiant.e artiste pour une mise en place dès la rentrée 2021. Elle précise que le terme « haut niveau » n'est pas retenu.

Ce statut permettra de proposer à des étudiants qui ont des pratiques professionnelles ou semi-professionnelles d'adapter leur poursuite d'études universitaires et de pouvoir valider leur diplôme tout en poursuivant leur pratique artistique. En revanche, les étudiants inscrits dans des filières artistiques (exemple : musicologie), ne pourront pas prétendre à ce statut

Ce statut n'existe pas dans les universités proches de l'Université de Tours, permettant ainsi d'attirer ce type d'étudiants au sein de notre établissement.

L'étudiant concerné sera accompagné en amont de la Commission de la Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle (MOIP) et du Service culturel.

Ensuite son interlocuteur privilégié sera le référent culture de la composante dans laquelle il sera inscrit.

Un formulaire en ligne sera à remplir par l'étudiant souhaitant obtenir ce statut. Il devra y exposer sa motivation, son parcours artistique précédent, ses projets, son planning de pratique artistique. La gestion de ces demandes est confiée au Service culturel et à la MOIP.

La Commission d'attribution du statut intégrera des représentants de structures culturelles, des professionnels des domaines artistiques, des membres de l'université et des étudiants élus.

Il est précisé que c'est uniquement la composante qui accueille l'étudiant qui décidera des adaptations mises en place. La Commission pourra uniquement faire des propositions d'aménagements. Ce statut sera reconductible chaque année sur demande de l'étudiant qui devra justifier son activité artistique de l'année écoulée.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.

3. Pédagogie

❖ **2ème Campagne d'habilitation 2021/2025 des diplômes d'université et interuniversitaires (DU et DIU) : création et renouvellement hors médecine**

Il est rappelé que ces DU et DIU font l'objet d'une campagne d'habilitation tous les 4 ans. Ils sont étudiés par la CFVU et la Commission des moyens.

Ces diplômes ont pour particularité de ne pas valider d'année d'études supplémentaire : le niveau d'entrée et de sortie sont les mêmes.

Les DU et DIU présentés en séances sont des renouvellements.



Cinq créations de DU portées par l'UFR Arts et Sciences Humaines sont proposées. Avant d'être examinées en commission, elles ont fait l'objet d'une expertise par deux rapporteurs issus de la commission permanente de la CFVU. Un rapport a eu deux avis réservés. Ces créations sont les suivantes :

- DU Ethnomusicologie
- DU Guide conférencier – Médiateur culturel – 2 avis réservés
- DU Jazz et Cultures Musicales
- DU Patrimoine Régional et Médiation – 1 avis réservé
- DU Philosophie de l'Éducation et Pédagogie Contemporaine – 1 avis réservé

Florent Malrieu indique que la CFVU est appelée à se prononcer sur les aspects pédagogiques, mais qu'un DU-DIU doit faire l'objet d'un modèle économique particulier, que nous ne percevons pas de dotation de l'Etat et qu'ils doivent donc s'autofinancer. Tous les dossiers sont assortis d'annexes financières qui seront étudiées en commission des moyens.

Il explique également que - pour une très grande partie - les DU-DIU sont majoritairement ouverts en formation continue, mais acceptent aussi du public issu de la formation initiale.

Florent Malrieu soumet ces renouvellements et créations de DU et DIU au vote. Il est procédé à un vote par création et un vote global pour les renouvellements

DU Ethnomusicologie : **Avis favorable à l'unanimité moins 3 absentions.**

DU Guide conférencier – Médiateur culturel : **Avis favorable à l'unanimité moins 4 absentions**

DU Jazz et Cultures Musicales : **Avis favorable à l'unanimité moins 3 absentions**

DU Patrimoine Régional et Médiation : **Avis favorable à l'unanimité**

DU Philosophie de l'Éducation et Pédagogie Contemporaine : **Avis favorable à l'unanimité**

Renouvellement des DU-DIU hors médecine : Avis favorable à l'unanimité

❖ **Campagne de validation des acquis pour l'année universitaire 2021/2022**

Il est proposé un calendrier des dépôts de demandes de Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) pour les entrées en L2, L3, M1 non sélectifs et M2 ainsi que les demandes de dispenses d'enseignement pour les étudiants inscrits administrativement en 2021-2022.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.

❖ **Propositions du groupe de travail Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP) pour la rentrée universitaire 2021/2022**

Un groupe de travail présidé par Pascal Chareille a modifié le cahier des charges pour l'appel à propositions des CERCIP pour la rentrée 2021-2022. Une présentation en est faite en CFVU :

- Changement de nom : Les enseignements de Réflexion Citoyenne (RCI) deviennent les enseignements de Réflexions citoyennes et sur les grands sujets de société (ReCiSo).
- Assouplissement des formes pédagogiques et des modalités d'évaluation
- Réplication des cours sur les 2 semestres possibles mais plus obligatoire.
- La banalisation du créneau du jeudi de 13h30 à 16h est maintenue.
- Les cours pourront également être proposés sur d'autres créneaux de forte disponibilité des étudiants : vendredi après-midi, samedi matin, et fin de journée (18h-20h) ; ainsi que sous formes de créneaux plus longs, regroupés sur quelques week-ends du semestre.
- Possibilité de proposition de cours dans une autre langue que le français.
- Quelques nouveaux thèmes d'enseignements suggérés par les étudiants : Droit du travail, Développement durable (sous ses aspects économique, social et environnemental), Égalité des sexes, Sensibilisation aux handicaps (visible/invisible), Différences des cultures, ...



Une Foire aux questions (FAQ) va être élaborée pour répondre à un maximum de questions et ainsi ne pas surcharger la scolarité générale qui en a la gestion.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.

❖ **Demande de bornage avec prolongation de l'année universitaire**

- Centre d'études supérieures de la renaissance (CESR) : masters mention humanités numériques et mention histoire, civilisations, patrimoine

L'UFR CESR sollicite que la date de la fin de l'année universitaire 2020-2021 soit reportée au 31 octobre 2021, pour les stages obligatoires et les soutenances des mémoires des étudiants de master 2ème année.

Il est demandé une dérogation pour tous les parcours de la Mention Histoire, Civilisations, Patrimoine et de la Mention Humanités Numériques.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.

4. Conventions

❖ **UFR Médecine**

- *Conventions avec les universités de Nantes, Clermont-Ferrand et Montpellier relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième ou troisième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur à l'université de Tours dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une université ne proposant aucune de ces formations.*

Ces conventions ont pour objet la mise en œuvre de l'admission en deuxième ou troisième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1^o et 2^o du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une université ne proposant aucune de ces formations. Elles sont conclues avec les universités de Nantes, Clermont-Ferrand et Montpellier.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.

- *Convention relative à l'organisation de la première année du parcours accès spécifique santé (PASS) et de la Licence accès santé (L.AS) entre les universités de Tours et d'Orléans*

L'objet de cette convention concerne la mise en œuvre pour l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1^o et 2^o du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une Université ne proposant pas l'ensemble des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique ou dans une Université ne proposant aucune de ces formations. Elle concerne aussi la poursuite d'études des étudiants inscrits en PASS à l'Université de Tours vers une Licence de l'Université d'Orléans.

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.



❖ **UFR Lettres et langues**

- *Convention relative à une coopération dans le domaine du français langue étrangère (FLE) et de la didactique des langues entre le master 1 Didactique des langues-FLE des universités d'Angers et du Mans et le Master 1 FLE/S Pluralités, interculturel, politiques linguistiques (PIPOL) et FLES/S Francophonies, intercultures Langues, didactiques, sociolinguistique (FILDS) de l'université de Tours*

La convention a pour objet de fixer les termes de l'association entre les universités d'Angers, du Mans et de Tours pour organiser en commun leur dispositif de formation à distance dans le cadre du M1 des 3 parcours suivants : « Didactique des langues, Français langue étrangère », « FLE/S Pluralités, interculturel, politiques linguistiques » et « Francophonies, intercultures Langues, didactiques, sociolinguistique ».

Florent Malrieu soumet cette proposition au vote.

Avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée.